



ACTUALITES COMMUNALES

Contactez votre Administration :



086/32.02.50 ou 086/32.21.22

@ administration@sommeleuze.be

Site : www.sommeleuze.be



Horaires : du lundi au samedi de 8h à 12h. Après-midi sur rendez-vous. Le jeudi : de 15h30 à 19h00 (hors vacances scolaires).

Nos services sont disponibles durant les heures d'ouverture des bureaux sans rendez-vous. Toutefois, nous ne pouvons que vous conseiller de nous contacter avant de vous présenter. Le collaborateur que vous souhaitez rencontrer pourrait être en réunion, en formation ou en télétravail et ne pas être disponible immédiatement. Pour éviter toute attente donc, nous vous conseillons de nous contacter par téléphone ou par mail avant de vous déplacer.



/ETAT CIVIL

MARIAGES

Pas de mariage ce mois-ci.

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).

DECES



- | | |
|---|--|
| -04/11/22 : Raymona Layon âgé de 88 ans ; | -23/11/22 : Lysa-Marie Dupret âgée de 26 ans |
| -17/11/22 : Bernard Nosbonne âgé de 64 ans ; | - 23/11/22 : Andrew Maclagan âgé de 83 ans ; |
| -20/11/22 : Raymond Dawagne âgé de 83 ans ; | -24/11/22 : Patricia Docquire âgée de 68 ans ; |
| -20/11/22 : Lucienne Lerusse âgée de 76 ans ; | - 05/12/22 : Marie Legrand âgée de 87 ans ; |
| -22/11/22 : Alain Schoefs âgé de 66 ans ; | -06/12/22 : Herman Fruytier âgé de 73 ans ; |

/CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal le 23 janvier 2023 à 20h00 à la salle du Conseil

/LA COMMUNE DE SOMME-LEUZE RECRUTE

JURISTE 4/5 temps (H/F/X)

NIVEAU B1 ou A1 - BACHELIER ou MASTER en DROIT

Service juridique - Service du Patrimoine et Voiries

Votre fonction

Affecté(e) au « **Service juridique** », vous serez chargé(e) de :

- Assurer le suivi de dossiers de nature juridique ou administrative sous la direction de Madame la Directrice générale ;
- Rédiger, dans vos matières, les délibérations du Collège communal et du Conseil communal ;
- Rédiger différentes conventions (d'occupation, de mise à disposition, de constitution de droit réel, etc.), rédiger une offre d'achat ou un compromis de vente, etc. ;
- Collaborer avec les autres services lors de la réalisation de missions de nature juridique (rédaction des contrats étudiants, conventions de bénévolat, etc.).

Affecté(e) au « **Service du patrimoine et des voiries** », vous serez chargé(e) :

- De mettre en œuvre la modification, la suppression ou la création des voiries communales ou anciens chemins vicinaux ;
 - Gérer les dossiers et relations avec les études notariales, les cabinets d'avocats ou autres intervenants ;
- Au-delà de ces missions particulières, vous devrez être **polyvalent(e)**, et notamment pouvoir pallier l'absence d'un(e) collègue, apporter un soutien circonstancié et ponctuel à d'autres services administratifs.

Votre profil

Formation(s) ou expérience(s) professionnelle(s) :

- Vous êtes détenteur d'un bachelier ou d'un master en droit.

Vous êtes capable de :

- Intégrer facilement l'information ;
- Communiquer efficacement et de manière précise ;
- Initier des propositions ;
- Organiser votre travail afin d'assurer le service public ;
- Respecter les délais avec rigueur ;
- Veiller au respect de la législation en vigueur.

Vous êtes :

- Motivé(e), respectueux (se) et ponctuel(le) ;
- Polyvalent(e) et autonome ;
- Capable de travailler en équipe ;
- Vous êtes de bonnes conduite, vie et mœurs ;
- Vous êtes Belge ou citoyen de l'Union européenne ;
- Vous êtes dans les conditions d'accès APE.

Atouts

- Une expérience valorisable dans les matières précitées.

Le contrat

- 4/5 temps APE ;
- Horaire fixe ;
- Possibilité de télétravail 1 jour/semaine ;
- Contrat à durée indéterminée ;
- Engagement selon les disponibilités du candidat choisi ;
- Echelle B1 ou A1 ;

- Ancienneté valorisable dans le respect des règles applicables (6 ans maximum dans le secteur privé) ;
- Chèques-repas : valeur faciale de 6€ ;
- Possibilité d'évolution de carrière.

Modalités de candidature

Votre dossier de candidature doit être adressé **pour le 10 janvier 2023 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à :

Administration communale de Somme-Leuze
Madame la Bourgmestre Valérie LECOMTE
Rue du Centre, 1
5377 BAILLONVILLE

Votre dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Une copie de votre diplôme et/ou de votre qualification ;
- Un extrait de casier judiciaire vierge valable.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle PICARD, Directrice Générale, et de Madame Céline JOTTARD, responsable du Service du personnel, au 086/320.254.

Les modalités d'entretien et d'examen (écrit et oral) seront communiquées lors de la sélection des candidatures.

/RÉCAPITULATIF DES PRIMES COMMUNALES

PRIME CITERNE D'EAU DE PLUIE : 350 €

Une prime communale d'un montant de 350 euros destinée à encourager l'installation de citernes d'eau de pluie d'un minimum de **5.000 litres** (avec pompe et raccordement au réseau intérieur de l'immeuble) ;

Conditions de recevabilité de la prime :

- La prime est réservée aux **personnes physiques titulaires d'un droit réel sur l'immeuble** concerné situé sur le territoire de Somme-Leuze, qui sera affecté principalement au logement à titre de résidence principale ou secondaire ;
- La prime sera octroyée sur production à l'Administration communale, dans les six mois suivant l'acquisition/installation de la citerne, la date de la facture faisant foi, les documents suivants :
 - le formulaire de demande dûment complété ;
 - une copie certifiée conforme du titre de propriété du bien acquis ;
 - une copie des factures d'achat et d'installation (dans les six mois) ;
 - une copie de la preuve de paiement.

La prime sera liquidée après contrôle de l'effectivité du raccordement de la citerne par le Service communal des travaux.

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur www.sommeleuze.be

Toutes les informations peuvent être demandées au Service Environnement auprès de Julie Hautenauve par mail : julie.hautenauve@sommeleuze.be ou par téléphone : 086/32.09.03.

PRIME COMMUNALE AUDIT LOGEMENT : 400 €

A travers l'octroi de cette prime, la Commune de Somme-Leuze souhaite vous inciter à investir pour améliorer la performance énergétique de votre habitation et économiser de l'énergie. Cette prime a en effet pour objectif de couvrir une partie du coût d'un audit logement, une étude effectuée par un auditeur agréé, qui va évaluer les performances énergétiques de votre habitation et mettre en évidence les pistes d'amélioration qui seront ensuite mises en œuvre dans un projet de rénovation porté par vos soins.

Montant de la prime

Le montant de la prime communale est de 400€, plafonné au montant du coût de réalisation de l'audit logement, déduction faite d'éventuelles autres primes perçues. Le dépassement *a posteriori* du montant maximum de prime entraînera le remboursement du solde trop perçu. Ex : Si le coût total de l'audit est de 1.000€, que vous avez reçu la prime communale de 400€ et que vous recevez par la suite une prime de 660€ de la Région Wallonne, vous devrez rembourser à la Commune un montant de 60€.

Conditions liées au demandeur :

- Avoir au moins 18 ans ou être reconnu comme mineur émancipé ;
- Avoir un droit réel sur le logement (propriétaire total ou partiel, usufruitier, nu-propriétaire, ...) ;
- Être domicilié dans le bien ou s'engager à y être domicilié dans un délai de 2 ans ;

Conditions liées au bâtiment concerné par les travaux, celui-ci doit :

- Être situé sur le territoire de la Commune de Somme-Leuze ;
- Avoir été construit il y a au moins 15 ans à la date d'introduction de la demande de prime ;
- Être à au moins 60%, destiné à du logement ;
- Ne pas déjà avoir bénéficié d'une prime pour un audit logement dans les 10 ans précédents cette demande de prime.

Conditions de recevabilité de la demande :

La facture attestant de la réalisation de l'audit doit être jointe à la demande, sous peine de nullité. Le dossier à rentrer par courrier ou par mail comprend obligatoirement :

- Le formulaire de demande dûment complété ;
- Une copie du titre de propriété du bien acquis ou attestant de la détention d'un droit réel sur le bien ;
- Une copie de la facture de l'audit énergie datée de moins de 2 mois à dater de la demande.

La présente demande sera traitée dans les meilleurs délais par le Collège communal, dès réception de la demande complète de prime.

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur www.sommeleuze.be

Toutes les informations peuvent être demandées au Service énergie auprès de Marie DEPUTTER par mail : marie.deputter@sommeleuze.be ou par téléphone : 086/32.02.58.

PRIME À L'ADOPTION D'ANIMAUX : MAXIMUM 100 €

Vous envisagez d'accueillir un nouvel animal ? Ne l'achetez pas, Adoptez-le !

La Commune de Somme-Leuze soutient les refuges animaliers en offrant une prime à l'adoption depuis janvier 2020. La prime est octroyée pour l'adoption d'un animal domestique issu d'un refuge reconnu selon les dispositions du Code du Bien-être animal du 03/10/2018.

Il peut s'agir de (liste non exhaustive) : chien, chat, mouton, chèvre, lapin, furet, poule, cheval, poney, âne, vache...

Montant de la prime

Il peut y avoir un maximum de deux primes octroyées par ménage, à raison d'une prime par animal adopté.

Le montant de la prime est fixé à 50 % du prix de l'adoption avec un maximum de 100,00 €. Cette prime peut être cumulée avec d'éventuelles autres aides à concurrence de 100% du maximum du coût total de l'adoption.

Conditions de recevabilité de la prime

- Le demandeur introduit son dossier à l'administration communale dans les 6 mois prenant cours à la date mentionnée sur le contrat d'adoption, au moyen du formulaire rédigé par l'administration. En tout état de cause, passé ce délai de 6 mois, la prime ne peut plus être octroyée.
- Le formulaire de demande est accompagné de :
 - une copie du contrat d'adoption conclu entre le refuge agréé et l'adoptant et signé par ceux-ci ;
 - dans le cas où le contrat d'adoption ne mentionne pas le coût des frais d'adoption, une preuve de paiement ;
 - facultatif : une photo de l'animal adopté. Celle-ci pourra être utilisée par l'Administration communale dans le cadre de campagnes de communication et de sensibilisation.
- Les dossiers complets seront soumis au Collège communal pour décision.
- Dans l'hypothèse où le nombre de demandes excède le budget annuel disponible, les demandes réputées complètes seront traitées selon la date de leur dépôt jusqu'à épuisement du budget.
- Lorsque le dossier de demande est incomplet, le demandeur sera invité à introduire les renseignements et/ou documents manquants dans un délai de 60 jours à dater de la date d'envoi du courrier déclarant la demande incomplète. A défaut pour le demandeur de compléter sa demande dans le délai imparti, il ne sera pas tenu compte de sa demande et la prime ne sera pas octroyée.

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur www.sommeleuze.be.

Toutes les informations peuvent être demandées au Service Cadre de vie auprès de Anne Vanden Broeck par mail : anne.vandenbroeck@sommeleuze.be ou par téléphone : 086/32.02.56.

PRIME À L'ACQUISITION DE LANGES LAVABLES 75 €

La Commune octroie une prime unique à l'achat des langes réutilisables.

Montant de la prime

75 € / enfant.

Conditions de recevabilité de la prime

- Demande effectuée soit par le père, la mère ou le tuteur légal ;
- Le demandeur et l'enfant soient inscrits aux registres de la population de la Commune de Somme-Leuze ;
- La demande doit être introduite avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 3 ans ;
- Joindre la copie de la facture d'achat ;
- Joindre une copie de la composition de ménage.

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur www.sommeleuze.be.

Toutes les informations peuvent être demandées au Service extrascolaire auprès de Nicolas Chisogne par mail : nicolas.chisogne@sommeleuze.be.

PRIMES RÉGIONALES

Pour plus d'informations concernant les primes délivrées en Région Wallonne, vous pouvez vous adresser auprès de :

- Portail de l'énergie en Wallonie : www.energie.wallonie.be
- Guichet de l'énergie : rue des Tanneurs, 11 à 6900 Marche-en-Famenne - Tél. 084/31.43.48 - Fax. 084/31.43.48 - guichetenergie.marche@spw.wallonie.be
- Pour les primes à la plantation de haies : www.biodiversité.wallonie.be
- Pour toutes les autres primes régionales : www.wallonie.be

/JOB'S MONITEURS- APPEL AUX CANDIDATURES !

ACTIVITES 2023 – STAGES 2023

L'Administration communale de Somme-Leuze souhaite procéder à l'engagement de moniteurs et aides-moniteurs pour ses activités et stages 2023.

Ceux-ci se dérouleront :

- ☛ Activités de détente : du lundi 20 février 2023 au vendredi 24 février 2023 ;
- ☛ Activités de printemps : du lundi 08 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 ;
- ☛ Stages d'été 2023 : du lundi 17 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023 ;

Les conditions d'engagement :

- Avoir 16 ans accomplis au moment de l'activité pour être aide-moniteur ;
- Avoir 18 ans accomplis au moment de l'activité pour être moniteur ;
- Être libre de tout engagement ;
- Être étudiant(e) !! ;
- Se présenter à l'entretien individuel (pour les nouvelles candidatures 2023) ;
- Être motivé(e) et intéressé(e) par l'animation d'enfants.

Si tu es intéressé(e) par cette expérience, tu peux envoyer ta candidature, à l'attention de Madame Jessica CARPENTIER, Echevine de la jeunesse (carpentierjessica@hotmail.be) ou à l'Administration Communale de Somme-Leuze, rue du Centre 1 à 5377 Baillonville.

Précise tes préférences pour les tranches d'âges avec lesquelles tu serais plus à l'aise, tes loisirs, tes aptitudes sportives ou autres qualités artistiques et musicales. Une expérience probante dans le domaine de l'animation ou l'obtention d'un diplôme de formation reconnu dans le secteur de la jeunesse (Patro, J&S, etc.) est un plus.

Si possible mentionne déjà un numéro de compte bancaire sur lequel tu percevras ta future rémunération. Sur ton CV, mentionne également ton numéro de registre national ainsi que ta date de naissance et ton lieu de naissance.

Si tu as la moindre question à propos des stages, n'hésite pas à contacter M. Nicolas CHISOGNE, Coordinateur extrascolaire, au 086/32.09.06 (nicolas.chisogne@sommeleuze.be), Mme Jessica CARPENTIER, Echevine de la jeunesse au 0474/20.25.18 ou contacter Mme Céline JOTTARD, Responsable du service du personnel au 086/32.02.54 (celine.jottard@sommeleuze.be).

Alors si l'ambiance des activités extrascolaires te tente et que tu es prêt(e) à t'investir dans un job passionnant, n'hésite plus et viens rejoindre l'équipe d'animation de ta Commune !

/APPEL AUX CANDIDAT(E)S « GUIDES »



L'Administration communale souhaite vous proposer la seconde édition du « Je marche pour ma forme ! ». Pour ce faire, nous recherchons encore 1 ou 2 personnes désireuses de faire partager leur passion afin de renforcer l'équipe existante.

Vous êtes passionné(e) par la découverte des sentiers, itinéraires pédestres ou autres chemins publics, vous avez l'âme d'un animateur (trice) et l'envie de vous investir au sein de votre Commune... alors rejoignez-nous !

Vous êtes intéressé(e) ? Vous pouvez contacter M. CHISOGNE, service des sports, au 086/32.09.06 ou via mail nicolas.chisogne@sommeleuze.be ou Mme Jessica CARPENTIER, Echevine en charge des sports, au 0474/20.25.18, pour plus de renseignements.

/CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

Si vous êtes disponible et intéressé par des projets constructifs concernant nos aînés, venez nous rejoindre au CCCA !

Quelles sont les conditions pour intégrer le Conseil Consultatif des Aînés :

- Être domicilié dans la Commune de Somme-Leuze.
- Avoir 60 ans ou plus.
- Introduire sa candidature par mail ou par téléphone avant le 31 janvier 2023.

Voici un aperçu des activités et projets déjà réalisés :

1. Mobilité pour tous en collaboration avec le CPAS et Intégra Plus.
2. Journées de sensibilisation à la sécurité en collaboration avec les services de police :
 - o Conduite automobile sur simulateur.
 - o Contacts et prévention des vols avec les policiers de proximité.
 - o Gravure de véhicules.
 - o Stand concernant l'hélicoptère de Bra sur Lienne, affiliation et fonctionnement.
3. Après-midi consacré aux nouvelles normes et à la révision du code de la route avec la Police Fédérale.
4. Après-midi consacré aux modalités de l'obtention du permis de conduire par la Police.
5. Activités annuelles dans les écoles pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année primaire : sensibilisation à la sécurité et aux soins en collaboration avec la Police et la Croix Rouge.
6. Conférence sur la maladie d'Alzheimer avec le partage d'expériences.
7. Organisation et distribution des 750 boîtes « frigo » en collaboration avec les mouvements de jeunesse de chaque entité communale et le CPAS.
8. Organisation et participation à diverses réunions à Ciney et Namur.
9. Organisation annuelle du concours de pétanque.
10. Visite des entreprises Evocells et Tilman, situées dans nos zonings.
11. Activités récréatives diverses.

La fréquence des réunions est de une fois par mois, principalement le jeudi de 17 H à 19 H à Baillonville.

Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez poser votre candidature ?

N'hésitez pas à contacter :

Marianne COLLIN-FOURNEAU

Présidente du CPAS

marianne.fourneau@cpas.sommeleuze.be

GSM : 0474/497810

Jules LECOMTE

Président du CCCA

jules27@scarlet.be

GSM : 0496/629931



CULTURE



/A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...



Des fermes ont été incendiées par erreur à Moressée en 1944 par l'aviation alliée !

Le 23 décembre 1944, durant l'offensive von Rundstedt, une terrible méprise par l'aviation alliée a fait un malheur dans le hameau de Moressée, proche de Heure. Une erreur qui n'aurait jamais dû se produire, si les consignes avaient été respectées.

Le Général COLLINS, commandant le VIIème Corps de l'armée USA, avait donné l'ordre à la **188th Field Artillery Battalion** de se mettre en position à MORESSEE. Il s'agissait d'apporter un soutien à la **84th Infantry Division** installée dans la région de Marche, en complément du **333ème régiment du Colonel Pedley** installé sur la ligne Hogne-Moressée-Baillonville. Des véhicules militaires étaient répartis le long de la route principale du village, ainsi que sur le chemin menant vers Vielle Leuze. De ces endroits stratégiques, ils étaient prêts à agir comme couverture des endroits exposés de la 84ème Division, ou en réserve pour celle-ci.

Le 23 décembre, il faisait relativement calme à Moressée, seuls les bruits des tirs provenant du front depuis Marche jusqu'à Hotton se faisaient entendre. Lorsque soudainement des **chasseurs-bombardiers, dits « Jabos »**, remontèrent la rue principale en mitraillant les véhicules et bâtiments dispersés sur celle-ci. Plusieurs camions alliés furent incendiés, il y eut des victimes dans les militaires et plusieurs fermes prirent feu, notamment celles occupées par la famille Leboutte, mais qui appartenait à l'époque à la famille Gilson, ainsi que celle de chez Joris. À la suite de cet incident, les militaires déployèrent leurs drapeaux, mais le mal était fait et était d'autant plus regrettable que la position de cette artillerie fut jugée insuffisamment reculée par rapport aux objectifs et fut abandonnée pour être déplacée aux environs de Durbuy.

En réalité, il était convenu que des drapeaux de couleurs, roses ou rouges, devaient être déployés afin d'avertir d'éventuels aviateurs alliés de leur présence. Les dégâts aux biens civils furent très importants. Et encore une fois, précise **Lambert Florent, historien spécialisé sur l'offensive von Rundstedt**, les rapports officiels s'étaient bien gardés de parler de ces erreurs impardonnables. Heureusement il n'y eut pas de pertes au sein de la population qui n'aspirent qu'à retrouver la Paix en cette période de fin d'année.

André Van Overschelde, pour le Cercle Historique (andre.vanoverschelde@skynet.be)

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et à vous adresser à Jessica Carpentier, Echevine de la Culture (carpentierjessica@hotmail.be).

/BIBLIOTHEQUE DE SOMME-LEUZE ET NOISEUX

Nouvelles acquisitions pour la bibliothèque de Somme-Leuze

Rue du Tilleul, 1 : les mardis de 15h à 17h. Responsable : Dominique Adnet / 0479/406568-domiadnet@live.be. **Fermeture les 2 et 3/01/2023.**

Jeunesse

-La cabane à 39 étages T 3	-Et si ?
-Cupcake Girls	-Tiguidanké
-La liste de Sami	-Dans la forêt
-La maîtresse donne trop de devoirs	-Porculus
-Les chevaux et les poneys, L'imagerie	-Chatchat, le chat du chien
-La cabane à 52 étages T4	-Au revoir, maison...
-Journal d'une peste	-Un loup sort dans la nuit
-Julie, déléguée de classe	-Mes vacances chez Mamie
-Fous de Foot !	-Pikkeli Mimou
-Les chevaux, La grande imagerie	-Tigre

Adultes

Brigitte Giraud : Vivre vite. Prix Goncourt 2022.
Elisabeth Jane Howard : La saga des Cazalet Tome V : La fin d'une ère.
Harlan Coben : Identités croisées.
Mélissa Da Costa : La doublure.
Virginie Grimaldi : Il nous restera ça.
Danielle Steel : Scrupules.
Jojo Moyes : Le vent nous portera, poche.
Lucinda Riley : Les sept sœurs : Tome 7 : La soeur disparue, poche.

Nouvelles acquisitions pour la bibliothèque de Noiseux

Rue des Chasseurs Ardennais 16 : les lundis de 13h30 à 17h30 (de 14h30 à 16h30 pendant les congés scolaires). Dominique Adnet-0479/406568- domiadnet@live.be. **Fermeture les 2 et 3/1.**

Jeunesse

-Cupcake Girls : Tome 6	-Les influenceuses : Tome 1 La soirée des 10
-Mamie Gangster	-La cabane à 13 étages : Tome 1
-Le bonheur n'attend pas	-Chien pourri à la ferme
-Je t'aimerai toujours quoi qu'il arrive	-A la vie à la mort
-Le loup qui rêvait d'océan	-Les chiens pirates : Adieu côtelettes
-Oscar et Carrosse à la fête foraine	-Mortelle Adèle : Tome 10 : Choubidoulove
-Les enfants de la résistance : Tome1	-La grande imagerie : T rex
-Les Géants : Tome 1	-Mon pantalon a disparu
-Les Diables Rouges au Qatar : Portrait	-Et si ?
-Conebidouille : Tome 1	-Tiguidanké
-Chatchat le chat du chien	-Dans la forêt
-Au revoir, maison...	-Mes vacances chez Mamie
-Un loup sort dans la nuit	-Tigre
-Porculus	-Simon cherche une activité
-Pikkeli Mimou	-La grande imagerie : Sport automobile

Adultes

Julien Sandre I : Merci,Grazie,Thank you	Guillome Musso : Angélique
Mélissa Da Costa : Les douleurs fantômes	Marry Higgins Clark : A la vie, à la mort, poche
Christian Signol : Là où vivent les hommes	Jojo moyes : Le bonheur n'attend pas, poche
Danielle Steel : Sans retour	



ENVIRONNEMENT



/BEWAPP : JE PASSE A L'ACTION !

En tant que citoyen, que puis-je faire pour rendre mon quartier plus propre ?

Quatre possibilités s'offrent à moi :

-Organiser mon propre ramassage : Vous en avez assez de voir des déchets qui traînent le long des rues de votre quartier et avez quelques heures disponibles ? Organisez un ramassage de déchets et participez activement à l'amélioration de la propreté de vos lieux de vie car une commune propre est une commune où l'on se sent bien ! Rassemblez quelques amis, voisins ou membres de votre famille et inscrivez votre ramassage sur www.bewapp.be. Be WaPP vous soutient et vous fournit gratuitement le matériel nécessaire pour passer à l'action !

Je choisis mon type de ramassage

Sélectionnez le type de ramassage que vous souhaitez organiser : un ramassage classique de **déchets ou de mégots**, une **Marche Plus Propre** (un circuit balisé équipé de stations permettant de se délester de ses déchets), un **Plogging** (un jogging couplé à un ramassage de déchets) ou une **'Marche Adeps Plus Propre'** (qui donne la possibilité à ses participants de ramasser les déchets qu'ils trouvent le long des parcours) et bénéficiez du matériel adéquat.

- **Je participe à un ramassage déjà en place** : Découvrez les ramassages de déchets organisés près de chez vous : <https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/je-participe-a-un-ramassage/> et rejoignez leur équipe.

- **Je deviens ambassadeur** : Vous avez envie de garder votre quartier propre tout au long de l'année ? Que vous soyez citoyen, membre d'un club, d'une association, d'une entreprise ou d'une école, rejoignez **les Ambassadeurs de la Propreté** en créant votre équipe, que vous soyez seul(e) ou à plusieurs ! Une fois inscrit, sa zone de ramassage déterminée, l'Ambassadeur reçoit gratuitement son matériel afin de passer à l'action : un gilet fluo, une paire de gants, un brassard, des sacs poubelles (blancs-transparents pour le tout-venant et bleus pour les PMC), une pince de ramassage ainsi qu'un guide.

- **Je participe au Grand Nettoyage qui a lieu une fois par an : Retenez bien la date : la 9ème édition du Grand Nettoyage aura lieu du 23 au 26 mars !**

Depuis 2015, le temps d'un long week-end, tous les Wallons - citoyens, écoles, clubs de sport, mouvements de jeunesse, entreprises et associations diverses - se mobilisent autour d'un objectif commun : ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre région soit plus agréable à vivre.

Chacun peut décider d'y inscrire son action seul, en groupe, en club, entre collègues ...

Les inscriptions seront ouvertes du 13 février au 16 mars !

Pour tout renseignement : <https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/grand-nettoyage/>

La Commune y participera. Vous pourrez retrouver le programme des actions mises en place par la Commune lors du Grand Nettoyage très prochainement !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julie Hautenaue au 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be



NATURE



/CLOTURE DES COURS D'EAU EN BORD DE PATURE

La cellule de coordination du Contrat de rivière vient de terminer l'inventaire des atteintes aux cours d'eau du bassin de l'Ourthe. Grâce au travail considérable effectué par les agriculteurs pour protéger les cours d'eau, ce sont plus de 100 points d'érosion des berges dus à la présence du bétail qui ont été résolus.

La clôture des cours d'eau n'est pas bénéfique que pour la biodiversité et la qualité de l'eau. Elle l'est aussi pour la santé et la productivité des animaux. En effet, de très nombreuses maladies sont liées aux zones humides (piétin, grande douve du foie). Aussi, les animaux boivent moins d'eau lorsqu'elle est de piètre qualité, ce qui conduit à une réduction de la productivité, notamment en élevage laitier.

A partir du 1er janvier 2023, le bétail ne pourra plus avoir accès aux cours d'eau classés. L'interdiction s'applique également pour les cours d'eau non classés situés dans les zones suivantes : en zone amont d'une zone de baignade officielle, en zone Natura 2000, en zone de prévention de prise d'eau (zones IIA et IIB).

Plus aucune dérogation ne sera donc applicable à partir du 1er janvier 2023, excepté pour les prairies faisant l'objet d'un pâturage très extensif favorable à la biodiversité moyennant l'introduction d'une demande spécifique au DNF.

Pour savoir si les cours d'eau qui longent ou traversent vos prairies sont classés ou non, vous pouvez consulter la plateforme WalOnMap sur internet ou contacter le contrat de rivière du bassin versant concerné.

Réglementation : la clôture doit être placée à 1m à partir de la crête de berge du cours d'eau vers l'intérieur des terres. Cette distance minimale est de 0,75m pour les clôtures fixes placées avant le 1er avril 2014. La clôture est établie de façon à ce qu'elle ne puisse créer une entrave au passage du matériel utilisé pour l'exécution des travaux ordinaires de curage, d'entretien ou de réparation aux cours d'eau.

Concernant l'abreuvement du bétail, il sera toujours autorisé mais à condition de tenir les animaux à l'écart du cours d'eau (rampe aménagée désormais proscrite). Restent donc les systèmes de type pompe à museau, gravitaire ou solaire ou encore le recours à la tonne à eau. À noter que toute construction dans le lit du cours d'eau est interdite tel que l'aménagement d'un barrage (même sommaire) pour relever le niveau d'eau.

Lorsque le cours d'eau traverse la pâture, il est possible d'aménager un passage à sec. Il vous faudra alors un permis d'urbanisme et une autorisation domaniale du gestionnaire du cours d'eau. Les buses en béton sont à éviter. Mieux vaut se diriger vers un système qui préserve le fond naturel du cours d'eau (passerelle en bois ou en dalles béton, demi-arche PEHD...). Au cas par cas, il sera parfois intéressant de revoir le pâturage pour exploiter un côté puis l'autre. Dans ce cas, il est autorisé de faire traverser le troupeau par le cours d'eau le temps de changer de côté, mais il faudra alors équiper les deux parties avec des abreuvoirs.



Pour plus d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec Pierre Pirotte au Contrat de rivière Ourthe (0492/44.80.65 ou cr.ourthe@skynet.be).



CPAS



/MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »

AGENDA DES ACTIVITÉS DE JANVIER 2023

Jeudi 05/01	<ul style="list-style-type: none">• « Marchons pour notre forme » ! Départ de la maison des aînés à 14h (Julien)• Jeux de cartes, jeux de société et discussions• Galette des Rois 👑
Lundi 09/01	<ul style="list-style-type: none">• Jeux de cartes ♠️♣️♦️♥️ - belote, rami, couillon
Jeudi 12/01	<ul style="list-style-type: none">• « Marchons pour notre forme » ! Départ de la maison des aînés à 14h (Julien)• Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lundi 16/01	<ul style="list-style-type: none">• Jeux de cartes ♠️♣️♦️♥️ - belote, rami, couillon
Jeudi 19/01	<ul style="list-style-type: none">• « Marchons pour notre forme » ! Départ de la maison des aînés à 14h (Julien)• Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lundi 23/01	<ul style="list-style-type: none">• Jeux de cartes ♠️♣️♦️♥️ - belote, rami, couillon
Jeudi 26/01	<ul style="list-style-type: none">• Sortie au restaurant (prendre contact pour la réservation)
Lundi 30/01	<ul style="list-style-type: none">• Jeux de cartes ♠️♣️♦️♥️ - belote, rami, couillon

Sauf précisions données dans le calendrier, la Maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle *Les Rabottis*, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

⚠️ Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo !

Les animateurs bénévoles : Marie-Antoinette (0486/12.25.05), Julien (0474/63.12.46)

Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze : Mme Isabelle TAMINIAUX (tél.086/32.31.73), anne-catherine.leboutte@cpas-somme-leuze.be



LOISIRS

/LES COUCOUS D'SOMME

Agenda des activités de janvier 2023

Lundi	2 jan	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	4 jan	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Jeudi	5 jan	- Café de tricot – 14h – 17h
Lundi	9 jan	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	11 jan	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Jeudi	12 jan	- Cours d'aéologie – 19.30h – 22h
Lundi	16 jan	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	18 jan	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Jeudi	19 jan	- Café de tricot – 14h – 17h - Cours d'aéologie – 19.30h – 22h
Lundi	23 jan	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	25 jan	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Jeudi	26 jan	- Cours d'aéologie – 19.30h – 22h
Lundi	30 jan	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)

Informations :

Pétanque : tous les jeudis de 14h à 17h selon météo (plus de 15°C et pas de pluie).

Jeux de cartes/de société : Marie – 0495 90 57 96

Petite marche et café tricot : Gerda – 0486 61 46 44

Grande marche : Marc – 0475 82 75 85

Gymnastique douce : Cécile – 0478 23 82 75

Pétanque et cours d'aéologie : Luc – 0474 81 33 71

/L'ASBL LES TROIS TILLEULS : CHOUROUTE DE L'AN NEUF

Quand ? Le dimanche 08 janvier 2023 à partir de 12h

Où ? A la salle de village de Bonsin – Chardeneux / Route d'Ocquier 8A à 5377 Bonsin.

Prix pour une portion de choucroute (accompagnée de viande et de purée de pommes de terre) + l'apéro et le café : 16€/ personne.

Pour les enfants ou pour les personnes ne souhaitant pas avoir de choucroute, possibilité d'avoir des boulettes sauce tomate : 8€/ enfant, 12€/ adulte.

Paiement à effectuer sur le compte de l'ASBL : BE43 7320 5324 8001 en mentionnant le nom et le nombre de personne ou en cash le jour de l'événement.

Réservation : DAVIN Jean-François : 0479/56.76.89

ATTENTION Clôture des réservations le lundi 02 janvier 2023.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

/UFH : TEMPÊTE DE BOULETTES 8.

L'Union Francophone des Handicapés asbl de Waha organise sa 8^{ème} Tempête de Boulettes.

Quand ? Le 10 mars 2023 à partir de 19h30

Où ? Salle de Baillonville, rue du Centre, 1A

✚ Prix : 17.50 euros pour les adultes et 7.50 euros pour les enfants (Apéro – boulettes frites chasseur ou tomate – dessert – café) ;

✚ Animation musicale.

✚ Tombola : + de 400 lots gagnants

✚ Pour la réservation : BE30 0689 0781 1711 avec en communication le nom et le nombre d'adultes et enfants. !!!! Nous prenons les réservations jusqu'au 6 mars 2023

Pour les infos : Messenger Asbl Ufh ou par téléphone 084 32 32 93.

/MARCHE ADEPS-WAILLET

DIMANCHE 22 JANVIER 2023 SALLE DE WAILLET

Circuits de 5, 10, 15 et 20 kms

Bar et petite restauration : Hot dogs, soupe à l'oignon, tarte, vin chaud, sandwich jambon-fromage

Secrétariat : Salle du Village de Waillet, rue de Vérenne 2

Renseignements : Denis JORIS : 0498 57 43 68

/MÉDITATION

Le lundi de 18h à 19h, sous la guidance de Dominique Manniette – expérience depuis plus de trente ans. Ouvert à tous ! La méditation aide dans la gestion des émotions et du stress.

Matériel : Tapis et coussin ou petit banc de méditation, assis sur une chaise possible aussi.

Information et réservations aux numéros suivants :

Fixe : 086 21 12 06 / GSM : 0483 232 466 /Mail : d.manniette@gmail.com

Abonnement : 80 euros les 10 séances ou 10 euros la séance.

Lieu : Maison de village Bonsin- Chardeneux/ Route d'Ocquier 8 A



/LE JEU D'ECHEC.



Voilà une façon de passer un bon moment convivial autour d'une table, par ces longues soirées d'hiver. Le jeu d'échecs n'est pas si compliqué. De plus, il vous permet une bataille stratégique intellectuelle qui renforce la réflexion tout en s'amusant.

Je propose à tous et toutes une initiation au jeu d'échecs de 7 à 77 ans...

A la salle Les Rabottis à Baillonville de 19h30 à 21h, un mercredi sur deux.

Pour tout renseignements : jpbreuls@hotmail.fr



INFORMATIONS GENERALES

/EXERCICES MILITAIRES

Le 17 janvier 2023 : sur le territoire des communes de SOMME-LEUZE. Description de l'exercice : exercice de lecture de carte à pied. Personnel : 130 Véhicules à roues : 6.

Du 27 février au 02 mars 2023 : L'ERSO organisera un exercice en dehors des domaines militaires sur le territoire de la Commune de SOMME-LEUZE. Description de l'exercice : exercice d'ordre de défensive. Personnel : 60. Véhicules à roues : 06.

/ACTION DAMIEN

Offrez une nouvelle vie à un patient.



Chaque jour, des enfants comme Brendy entendent ce terrible diagnostic : « Tu as la lèpre ». A partir de là, la situation peut évoluer de deux façons différentes : soit personne ne vous soigne et la maladie frappe de manière impitoyable, vous isole des autres et entraîne des mutilations irréversibles.

Soit vous avez de la chance, vous avez été dépisté et diagnostiqué à temps par les équipes d'Action Damien.

C'est alors le début d'une autre vie : vous recevez un traitement qui finit par vous guérir. Vous pouvez ainsi continuer d'aller à l'école pour pouvoir un jour lancer votre propre affaire – c'est du moins le rêve de Brendy.

Pour offrir cette chance aux patients, Action Damien a vraiment besoin de vous. Pour continuer à nous battre ensemble contre cette terrible maladie qu'est la lèpre. Pour offrir une nouvelle vie à des fillettes comme Brendy.

La persévérance est la clé : si les donateurs et les bénévoles d'Action Damien sont parmi les plus formidables au monde, c'est parce qu'**ils n'abandonnent jamais**.

Vous avez de la générosité à revendre ? Mobilisez-vous pour nos patients.

Continuez à donner le meilleur de vous-même

- En tant que bénévole, vendez les marqueurs emblématiques d'Action Damien pendant le **week-end des 28, 29 et 30 janvier 2023**. En cas de besoin, Benjamin vous aidera avec plaisir. Vous pouvez le contacter à l'adresse benevoles@actiondamien.be ou au 02/422.59.13.

- En tant que donateur, achetez-vous-même une pochette de marqueurs ou faites-nous un don via un virement sur le compte BE05 0000 0000 7575, avec en communication « Je participe ».

Restons solidaires.

Et offrons une nouvelle vie à des jeunes patients comme Brendy.

Un énorme merci !

N'hésitez pas à visiter notre site : www.actiondamien.be



AGENDA



/PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
Le 9 janvier 2023	Les 25 et 26 janvier
Le 6 février 2023	Les 22 et 23 février
Le 13 mars 2023	Les 29 et 30 mars
Le vendredi 7 avril 2023	Les 26 et 27 avril
Le 15 mai 2023	Le 1er et 2 juin
Le 12 juin 2023	Les 28 et 29 juin
Le 10 juillet 2023	Les 26 et 27 juillet.

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire et modifier certains de vos articles.

/COLLECTES DE DECEMBRE



- **Papiers et cartons : 9**
- **Déchets ménagers : 2,9,16,23,30**
- **Sacs bleus PMC : 2,16,30**
- **Encombrants** : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : www.laressourcerie.be (BEP).

Vous pouvez également consulter le calendrier des collectes sur :
<http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets/ramassages-a-somme-leuze> **ou sur** www.bep-environnement.be



Pour plus d'infos sur les dates de collectes, vous pouvez également télécharger l'appli Recycle !

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site www.bep-environnement.be (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte.